



1206745502

DATE DEPOT : 2012-07-19

NUMERO DE DEPOT : 2012R067368

N° GESTION : 2007B16764

N° SIREN : 499405256

DENOMINATION : 12 BIS

ADRESSE : 12 bis avenue des Gobelins 75005 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/06/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE :

12 bis
Société par actions simplifiée
Au capital de 138.800 euros
Siège social : 12 bis, avenue des Gobelins, 75005 Paris
499 40S 2S6 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DU PRESIDENT

DU 26 JUIN 2012

L'an deux mil douze,
Et le 26 juin à 9 heures,

Le Président, Monsieur Dominique BURDOT, demeurant 97, rue du Cherche Midi – 75006 Paris,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de l'absence de réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2012 ;

Le Président rappelle que :

- Par décision en date du 13 juin 2012, l'Assemblée Générale des associés a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant global de 10.180 euros, prime d'émission incluse, par émission de 1.018 actions nouvelles de la Société, de 10 euros de valeur nominale, soit avec une prime d'émission globale de 189.820 euros ;
- L'augmentation de capital devait être réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés anciens à hauteur de :
 - o 789 actions nouvelles à émettre au profit du FCPI Art de Vivre, représenté par sa société de gestion la société Calao Finance, 10, rue de Copenhague 75008 Paris ; et
 - o 229 actions nouvelles à émettre au profit du FIP Expertise Duo, représenté par sa société de gestion, la société Calao Finance, 10, rue de Copenhague 75008 Paris ;
- Les actions nouvelles devaient être libérées exclusivement en numéraire. Elles devaient être libérées en totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission lors de la souscription ; les souscriptions et les versements devaient être reçus au siège social ou par virement sur le compte de la Société au plus tard le 25 juin 2012, ladite période de souscription pouvant être close par anticipation dès la souscription de la totalité des actions nouvelles ;
- Les fonds versés à l'appui des souscriptions devaient ensuite être déposés dès leur réception à la Banque Neufilze OBC, sise 3 avenue Hoche – 75008 Paris ;
- L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements,

constater les libérations par compensation et prendre toutes mesures pour parvenir à la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Puis le Président indique qu'à ce jour aucune des 1.018 actions nouvelles composant l'augmentation de capital n'ont été souscrites et libérées des versements exigibles en conformité aux conditions de l'émission.

Par conséquent le Président décide de constater l'absence de réalisation de l'augmentation de capital telle que votée par l'Assemblée générale du 13 juin 2012.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.



Le Président
Dominique Burdot